



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 17 Juin 2026**

DOSSIER en com - EXPÉRIMENTATION DE MUTUALISATION FONCTIONNELLE ENTRE LE CRU, LE CSU ET LES ÉQUIPES ASVP

À la lecture du rapport, nous comprenons les difficultés auxquelles ces services sont confrontés. L'augmentation constante de l'activité, l'extension des dispositifs de vidéoprotection ainsi que les contraintes liées aux organisations de travail génèrent des tensions opérationnelles que personne ne conteste.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la finalité réelle de cette expérimentation.

En effet, le rapport met largement en avant les difficultés rencontrées pour assurer la continuité du service ainsi que l'écart existant entre les effectifs théoriques et les effectifs réellement mobilisables. Dès lors, nous nous demandons si cette expérimentation vise principalement à améliorer l'organisation des services ou si elle constitue avant tout une réponse à des difficultés d'effectifs.

Sur ce point, notre organisation syndicale souhaiterait connaître l'analyse de l'administration concernant les besoins réels en personnel de ces services et les éventuelles perspectives de recrutement envisagées.

Par ailleurs, nous attirons l'attention de l'administration sur les limites que peuvent présenter les dispositifs de mutualisation. L'expérience montre que les organisations reposant sur des rattachements fonctionnels multiples ou des coopérations permanentes entre services différents peuvent générer des difficultés de fonctionnement, des incompréhensions sur les priorités à traiter et parfois une perte de lisibilité pour les agents.

Nous souhaiterions également obtenir des précisions sur les modalités de désignation des agents volontaires. Quels critères seront retenus si le

nombre de volontaires est supérieur aux besoins identifiés ? À l'inverse, comment sera assurée la continuité du dispositif si le nombre de volontaires est insuffisant ?

L'UNSA s'interroge également sur les conséquences de cette expérimentation sur les métiers concernés. Les missions exercées au CRU, au CSU ou par les ASVP reposent sur des compétences spécifiques et des pratiques professionnelles distinctes.

Les technicités et la multitude des missions exercées par les OVP CRU et AVSP de la DIVISION DES ESPACES RÉGLEMENTES sont réellement différentes de celles des agents du CSU.

Il va être très compliqué d'apprendre les deux métiers dans un laps de temps aussi court pour être aussi efficace et opérationnel que les agents de la division DGER (ASVP/CRU).

De plus au regard des effectifs, ce serait plus souvent les agents du CSU qui renforceraient le CRU.

Nous serons donc attentifs à ce que cette démarche ne conduise pas progressivement à une dilution des missions ou à une polyvalence subie des agents.

Enfin, nous prenons acte du caractère expérimental annoncé dans le rapport. Toutefois, les orientations évoquées concernant une organisation plus intégrée des services, l'évolution des outils ou encore l'adaptation des organisations de travail nous conduisent à être particulièrement vigilants quant aux suites qui pourraient être données à cette expérimentation.

De plus il nous semble que le rapport ne reflète pas la réalité du terrain : exemple :

- il est noté dans ce rapport que le CRU assure actuellement la gestion de 85 sites, les agents nous indiquent 105 sites (dont 9 sites de la future zone Noailles qui ne sont pas encore prise en gestion)

- problème aussi sur les effectifs DGER CRU OVP , l'équipe de jour et de nuit est composée de 9 agents, au lieu de 16 théoriquement (dont 4 de nuit) ...

De plus les agents de la DGER nous confirment qu'ils n'ont pas été consultés en amont pour ce projet .

Pour l'ensemble de ces raisons, l'UNSA émet des réserves sur ce projet et sera particulièrement attentive au bilan qui sera présenté à son terme, notamment sur ses impacts organisationnels, RH et sur les conditions de travail des agents concernés.

Merci de vos réponses.